

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2025

---

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT  
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME  
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT  
D'EMPLOI - (N° 1326)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS112

présenté par  
Mme Perrine Goulet

-----

### ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« à l'exhaustivité des »

les mots :

« aux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli entend revenir sur une exhaustivité inatteignable et non définie juridiquement d'une part, et d'autre part préciser que l'habilitation s'effectue par décret, bien plus sécurisant juridiquement qu'un arrêté.